GoodPlanet mag'

BLOOM : L'imposture du label MSC

05 Mai 2020 • 5 minutes

BLOOM publie aujourd'hui, avec des coauteurs des universités de New York (États-Unis) et de Dalhousie (Canada), une étude démontrant que les pêcheries certifiées par le label MSC sont principalement destructrices et industrielles, à l'inverse de la communication déployée par le MSC. Nous republions dans nos pages Débattre l'intégralité du communiqué de BLOOM ainsi que la réponse du MSC.

Les méthodes de pêche les plus destructrices au monde, comme les chaluts de fond et les dragues, représentent 83% des captures certifiées MSC entre 2009 et 2017

En 1997, une vague d'optimisme a parcouru la communauté internationale se préoccupant de l'état de santé de l'océan. Ce fait assez rare tant l'état des écosystèmes marins ne fait que se dégrader était dû à la création du label MSC. Comme son nom l'indique, le label « Marine Stewardship Council » promettait de « guider » le grand public, et par ricochet l'ensemble du secteur de la pêche, vers la durabilité. Les citoyens pourraient enfin acheter du poisson « sans se sentir coupables ».[I] 20 ans plus tard, la désillusion est amère pour les scientifiques et les ONG qui ont soutenu le lancement et la démarche de cet écolabel, initialement créé par le WWF et le géant de l'agroalimentaire Unilever, et devenu entre-temps le leader mondial des écolabels des produits de la mer.

Les critiques, au début timides, ont été de plus en plus nombreuses et sévères, mettant en cause tant le manque d'ambition du label que l'application de ses standards et l'impartialité du processus de certification.[1-7] Les dirigeants du MSC ont répondu aux critiques en répétant que l'écolabel donnait « la garantie qu'aucune méthode destructrice n'[était] autorisée ».[II] Une assertion maintes fois martelée, mais jamais vérifiée.

C'est aujourd'hui chose faite.

BLOOM et ses coauteurs ont procédé à l'analyse exhaustive de toutes les pêcheries certifiées MSC depuis les origines du label. « *Nos résultats révèlent de façon imparable l'ampleur de l'imposture du label MSC : à l'opposé de ses affirmations, le label MSC certifie en fait principalement des pêcheries industrielles destructrices* » explique Frédéric Le Manach, directeur scientifique de BLOOM et premier auteur de l'étude.

« *Nous avons en outre passé au crible la communication du MSC et avons découvert que le label MSC cachait ce vice fondamental en mettant principalement en avant la petite pêche côtière ayant un faible impact sur l'environnement marin* » continue-t-il.

Retrouvez l'étude scientifique de BLOOM et de ses coauteurs en anglais ou en français,[III] ainsi que notre document de plaidoyer résumant cette étude

Le MSC est devenu une barrière à la transformation du secteur de la pêche

En instrumentalisant les petits pêcheurs côtiers dans sa communication, le MSC fait le greenwashing de la pêche industrielle et lui facilite, voire lui maintient, l'accès aux marchés au moment même où croît la défiance vis-à-vis des méthodes de production industrielle. Jamais un faux-semblant de durabilité n'aura été plus utile aux industriels qu'à une époque où les citoyens, las des mensonges et scandales agroalimentaires à répétition, prennent acte de l'irresponsabilité du secteur industriel et se tournent vers d'autres habitudes et circuits de consommation.

« *Aujourd'hui, nous ne croyons plus du tout au MSC. Ça a été le cas par le passé mais ses dérives sont aujourd'hui irrécupérables. Le MSC est devenu un frein à la pêche durable. En servant de bouclier markéting aux industriels de la pêche mondiale, le MSC empêche aujourd'hui toute possibilité de changement structurel du secteur de la pêche en légitimant les pires pratiques* » commente Frédéric Le Manach. Au moment où les citoyens sont plus déterminés que jamais à soutenir une pêche vertueuse de proximité, ils se trouvent démunis, ne disposant pas d'outil fiable pour guider leurs achats responsables. Dans son document résumé de plaidoyer, BLOOM demande aux enseignes de distribution d'arrêter d'être complices des mensonges du MSC et de cesser de se réfugier derrière ce label trompeur, au lieu de mettre en place une réelle exigence dans leurs achats de poisson.

Les principales critiques formulées à propos du MSC

– Les critères d'accès au label sont laxistes : n'importe quelle méthode de pêche, même la plus destructrice, peut être certifiée. Seules les pêches à l'explosif et au poison ne peuvent postuler à une certification MSC.

– Le cabinet chargé d'évaluer la pêcherie est choisi et rémunéré par… la pêcherie ! Le modèle du MSC repose sur la zone grise de la corruption : le clientélisme, la confusion des intérêts, la partialité.

– Les citoyens et les ONG ne disposent d'aucun recours en cas de désaccord sur une certification car le processus d'objection existant est très coûteux et totalement inopérant. Jusqu'à présent, les contestations ont principalement échoué. Dans l'art de cultiver les conflits d'intérêts, la règle du MSC prévoit que le « juge » censé arbitrer les objections soit choisi et rémunéré par le MSC...

Les résultats en bref

– BLOOM et ses coauteurs des universités de New York (États-Unis) et de Dalhousie (Canada) démontrent que la grande pêche industrielle à fort impact a représenté 83% des volumes certifiés MSC entre 2009 et 2017 mais seulement 32% de ses illustrations photographiques sur la même période.

– Au contraire, la petite pêche à faible impact n'a représenté que 7% des volumes certifiés entre 2009 et 2017 mais 47% des illustrations.

Méthodologie de l'étude

– Près de 500 rapports d'évaluation des pêcheries ont été analysés pour connaître la répartition des captures certifiées MSC par engin et type de pêche. Cela correspond à l'ensemble des données disponibles des premières pêcheries certifiées en 2000 jusqu'aux dernières données collectées, fin 2017.

– Toutes les images (près de 400) montrant une activité de pêche ont été extraites de l'ensemble des rapports du MSC disponibles en ligne ainsi que de la page Facebook du compte international du MSC. Cette analyse commence en 2009 car aucun document officiel antérieur à cette date n'est accessible en ligne. Les images ont été analysées et comparées aux données de captures certifiées.

Chiffres-clef du label MSC

– 1997 : création du label MSC par le WWF et Unilever pour développer une « solution de marché » aux problèmes de surpêche. Le MSC est créé avec un statut d'association à but non lucratif.

– 2000 : premières pêcheries certifiées.

– 2017 : 210 pêcheries certifiées (au 31 décembre).

– 2019 : Le MSC s'impose comme leader en certifiant 15% des captures annuelles mondiales. Près de 40 000 références, soit un million de tonnes de produits de la mer, arborent le logo MSC. Les géants du commerce comme Walmart, Carrefour, McDonalds, Ikea ou Amazon « Fresh Sold » vendent — parfois exclusivement — des produits de la mer certifiés MSC.[IV]

– 2019 : les redevances sur les produits MSC vendus dans le commerce rapportent à la marque 25 millions d'euros par an, soit 80% de ses revenus.iv

– 2020 : une enquête révèle que le MSC possède près de 40 millions d'euros en avoirs nets (bâtiments, dépôts bancaires, placements financiers etc.),[8] faisant du MSC un objet capitaliste classique très éloigné d'une association à but non lucratif.

ÉVOLUTION DES CAPTURES CERTIFIÉES MSC

(en millions de tonnes) par type de pêche, entre 2000 et 2017

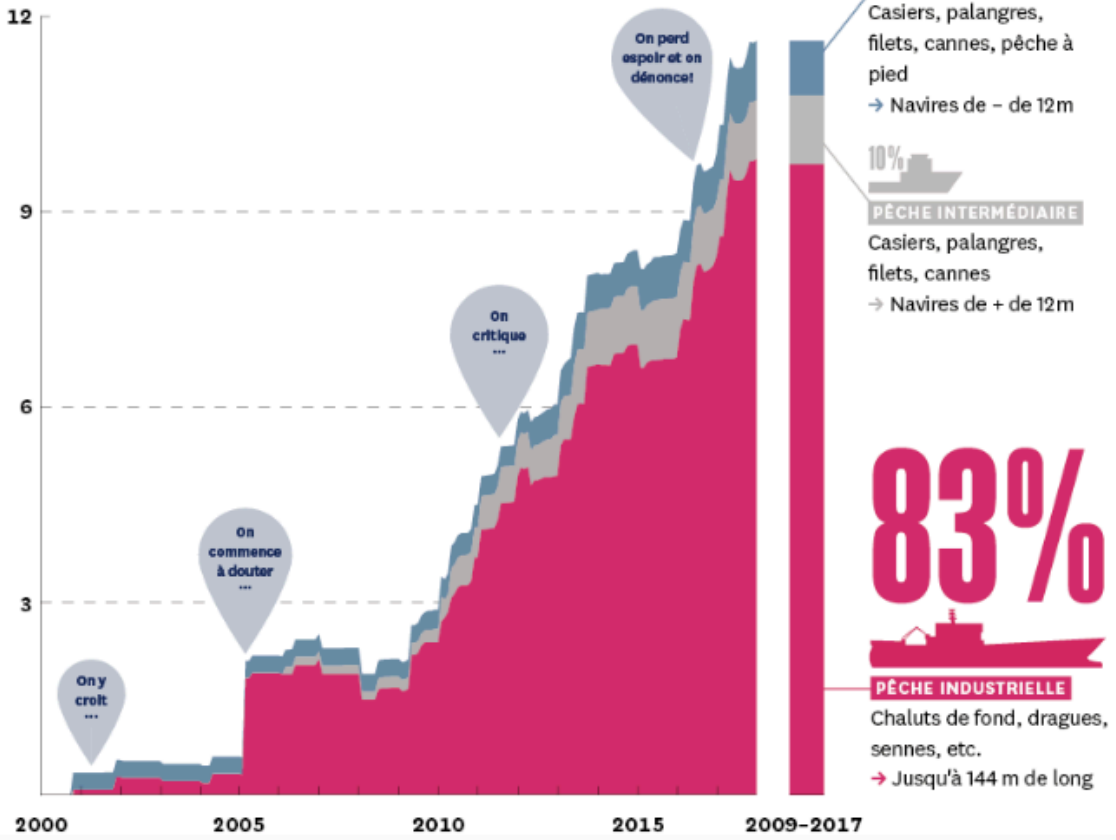

7%

PETITE PÊCHE CÔTIÈRE

Casiers, palangres, filets, cannes, pêche à pied

→ Navires de – de 12m

10%

PÊCHE INTERMÉDIAIRE

Casiers, palangres, filets, cannes

→ Navires de + de 12m

83%

PÊCHE INDUSTRIELLE

Chaluts de fond, dragues, sennes, etc.

→ Jusqu'à 144 m de long

L'imposture du label MSC, révélations sur la réalité du plus grand label de pêche par BLOOM

5 mai 2020

Lire **la réponse du MSC.**

Notes et références

[I] Voir par exemple cet exemple de communication : http://back-from-the-brink.msc.org/.

[II] Discours de Rupert Howes, PDG du MSC, prononcé en 2018, disponible à : www.youtube.com/watch?v=bMMAOzyjd_M.

[III] L'intégralité des données et scripts de traitements informatiques sont également disponibles ici : http://dx.doi.org/10.17632/gpynbmn7f9.1.

[IV] Voir le rapport d'activités 2018–2019 du MSC, disponible à : https://bit.ly/3axR5i2.

[1] Froese and Proelss (2012), available at: http://dx.doi.org/10.1016/j.marpol.2012.03.017.

[2] Opitz et al. (2016), available at: http://dx.doi.org/10.1016/j.marpol.2016.05.003.

[3] Kourantidou and Kaiser (2019), available at: https://doi.org/10.1093/icesjms/fsy198.

[4] Galil et al. (2013), available at: https://doi.org/10.1007/s10530-013-0460-9.

[5] Jacquet et al. (2010), available at: https://doi.org/10.1038/467028a.

[6] Christian et al. (2013), available at: https://doi.org/10.1016/j.biocon.2013.01.002.

[7] Ward (2008), available at: https://doi.org/10.1111/j.1467-2979.2008.00277.x.

[8] Fiorillo (2020), available at: https://www.intrafish.com/opinion/why-is-the-marine-stewardship-council-hoarding-its-cash-/2-1-758524.